



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ATOS

Question écrite n° 15672

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les préoccupations des présidents des universités, membres de la commission permanente de la conférence des présidents d'université, concernant le climat qui règne dans leurs établissements : situation des personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de service. Ces personnels, dont les tâches se sont alourdies ces dernières années du fait de l'augmentation importante du nombre d'étudiants et de filières de formation, manifestent leur inquiétude à de nombreux titres : diversité des statuts, des salaires et des primes pour des fonctions semblables ; absence d'espoir de promotion et d'évolution de carrière, de telle sorte que les emplois occupés, et par conséquent les salaires, sont souvent inadaptés aux fonctions exercées ; absence d'ouverture des concours dans le nouveau statut et prolongation des contrats à durée déterminée ; absence de discussion sur l'aménagement des carrières des ATOS, alors que la revalorisation de celles des enseignants chercheurs est en cours. Les présidents d'université demandent aux ministères d'engager un processus de prise en compte des problèmes que rencontrent les ATOS pour le déroulement de leur carrière, la revalorisation de ces personnels étant indispensable pour le bon fonctionnement et le dynamisme du système universitaire. Elle souhaiterait obtenir des garanties sur les points soulevés.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat a demandé à la direction des personnels d'enseignement supérieur d'engager dès le mois de septembre la discussion avec les organisations syndicales sur les problèmes de carrières, de formation continue, sur le système des promotions, sur la déconcentration de la gestion des personnels, et de façon plus générale, sur le rôle et la place des personnels ATOS dans la communauté universitaire dont ils font partie. Les premiers concours de recrutement auront lieu avant la fin de la présente année, avec une priorité aux concours internes. De longues négociations entre les différents partenaires ministériels concernés ont été nécessaires pour obtenir un accord sur la définition et le contenu des branches d'activité professionnelles qui servent de cadre à l'organisation des concours. Ces négociations sont terminées, et les textes doivent paraître dès la rentrée. Une amélioration sensible des conditions de gestion des personnels ATOS est attendue de ces deux éléments. Quant aux effectifs de ces agents, dans le cadre des travaux préparatoires aux débats budgétaires pour l'année 1990, la nécessité de leur développement constitue une préoccupation qui s'impose maintenant après les efforts sans précédents que justifiait la situation des personnels enseignants.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Elisabeth](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15672

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3123